

Le 27 juillet 2012

Consultations sur l'appui au capital de risque
Direction du développement économique et des finances intégrées
Ministère des Finances du Canada
L'Esplanade Laurier
12^e étage, tour Est
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Madame, Monsieur,

Consultations sur l'appui au capital de risque – Commentaires de Deloitte

En réponse à l'invitation lancée par le ministère des Finances le 22 juin 2012, nous vous soumettons nos commentaires sur l'appui au capital de risque. Nous croyons savoir que le gouvernement souhaite obtenir des points de vue sur la meilleure façon d'attribuer les fonds de 400 M\$ annoncés dans le budget fédéral de 2012 afin d'aider à accroître les investissements du secteur privé dans le capital de risque dans les entreprises en démarrage et pour appuyer la création de fonds de capital de risque de grande taille dirigés par le secteur privé.

Nous saluons l'initiative du ministère des Finances d'entreprendre cette consultation. Nous appuyons le recours à cette approche pour tous les principaux enjeux de politique afin d'aider le gouvernement à mieux comprendre les répercussions des changements éventuels sur les parties intéressées et à favoriser un débat éclairé en vue d'élaborer les meilleures politiques possibles pour le Canada.

Selon nous, les investissements en capital de risque du secteur privé jouent un rôle vital en encourageant la croissance des entreprises et l'innovation. Comme mentionné dans notre rapport intitulé *L'avenir de la productivité : un plan de match en huit étapes pour le Canada*, l'un des facteurs qui explique la productivité relativement faible du Canada est le manque de capitaux pour les entreprises en démarrage. L'écosystème du financement au pays se détériore sérieusement : du financement des entreprises en démarrage aux premiers appels publics à l'épargne, nous sommes d'avis que le Canada n'en fait pas assez pour appuyer les entreprises d'ici qui ont le potentiel de briller sur la scène mondiale. En conséquence, les jeunes entreprises risquent d'éprouver de la difficulté à obtenir le financement requis et pourraient quitter le Canada pour un pays où le capital de risque est plus facilement accessible. Le nouveau financement annoncé dans le budget fédéral de 2012 fournit l'occasion de s'attaquer à ce problème et donc, d'améliorer la productivité et d'accélérer la croissance économique.

Même si cette initiative du gouvernement représente un grand pas dans la bonne direction, nous estimons que cette injection de fonds unique ne suffira pas, à elle seule, à offrir un soutien financier adéquat pour créer un écosystème de financement en capital de risque dynamique et autosuffisant. Nous invitons le

gouvernement à adopter une stratégie à long terme afin de développer les compétences de gestion et créer le bassin d'investisseurs requis pour mettre sur pied un réseau de capital de risque efficace. Cette stratégie devrait s'harmoniser avec trois principes mis en évidence dans notre rapport sur la productivité :

1. Elle doit avoir pour unique objectif de contribuer au développement d'un secteur du capital de départ sain. Les tentatives précédentes qui avaient une double mission en imposant des conditions visant, par exemple, à stimuler l'économie locale n'ont réussi qu'à réduire le rendement des capitaux de départ et à rendre cette catégorie d'actifs moins concurrentielle, accentuant ainsi la dépendance au soutien public.
2. La fragmentation du secteur du capital de départ entraîne des distorsions préjudiciables sur le marché. C'est pourquoi la stratégie gouvernementale devrait chercher à éviter de créer une catégorie distincte d'aide financière au démarrage « parrainée par le gouvernement » qui fasse concurrence aux fonds privés.
3. Comme il faut beaucoup de temps pour former des gestionnaires compétents, la stratégie devrait favoriser la formation continue de ceux qui assurent actuellement la gestion des fonds de capital de départ au Canada, et encourager d'anciens entrepreneurs possédant des connaissances spécialisées dans ce domaine à se joindre à eux.

Voici nos commentaires sur la manière dont le gouvernement canadien devrait soutenir le capital de risque grâce au financement de 400 M\$ au moyen de mesures fiscales ciblées. Nous fournissons aussi des observations sur le programme israélien Yozma, une initiative adoptée dans divers pays.

Crédits d'impôt pour investissement en capital de risque – phase de démarrage et phases subséquentes

Comme nous l'avons déjà indiqué dans nos commentaires au ministère des Finances, nous croyons que la priorité absolue pour améliorer le modèle de financement canadien est d'améliorer le soutien aux entreprises innovatrices en démarrage quand les risques sont plus élevés. À cet égard, nous recommandons fortement d'envisager l'introduction d'un crédit d'impôt pour investissement providentiel. Si le gouvernement accordait des fonds supérieurs aux 400 M\$ désignés dans le budget de 2012, nous recommanderions aussi l'introduction d'un crédit d'impôt pour les phases subséquentes pour les investisseurs en capital de risque. En réduisant les risques associés à ce type d'investissement, les crédits ciblés serviraient à encourager l'investissement dans les petites entreprises à fort potentiel. Nous recommandons d'accorder la priorité à un crédit pour investissement providentiel puisque ce type d'investissement constitue le point de départ logique à la création d'une industrie du capital de risque durable financée par le secteur privé et qu'il s'agit du type d'incitatif qui pourrait avoir le plus d'influence sur la croissance de notre économie.

Depuis 2003, la Colombie-Britannique offre un crédit d'impôt pour investissement providentiel dans le cadre de son programme de capital d'investissement, qui vise à favoriser la création de nouvelles entreprises et l'expansion des entreprises existantes. Ce programme a obtenu des résultats positifs. En effet, une étude du gouvernement provincial laisse entendre que ce crédit d'impôt a entraîné une augmentation de 50 % à 70 % du montant total des investissements providentiels dans la province¹. Selon une évaluation de ce programme réalisée en 2010, on estime que le crédit d'impôt pour investissement providentiel produit 2,91 \$ en taxes à la consommation et en impôt sur le revenu aux échelles fédérale et

1. Lerner, J., Hellmann, T. et Ilyaszade, I. *Angels in British Columbia*, Harvard Business School, 2011.

provinciale pour chaque dollar de crédit demandé². L'expérience de la Colombie-Britannique montre que l'adoption d'un crédit d'impôt pour investissement providentiel par le gouvernement fédéral n'entraînerait pas de coûts à long terme, car le crédit générerait plus de revenus fiscaux que de coûts réels.

Programme Yozma

Un autre mécanisme susceptible de favoriser un écosystème durable de capital de risque au Canada consiste en un modèle de co-investissement comme celui du programme israélien Yozma. En une décennie seulement, le programme Yozma a contribué à la création d'une industrie dynamique du capital de risque, et ce modèle a été adopté avec succès par d'autres pays. Grâce à des subventions du gouvernement, ce programme a offert des incitatifs spéciaux pour attirer les capitaux d'investissement étrangers et les inciter à s'associer à des sociétés de capital de risque et des banques israéliennes.

Un programme de ce genre aiderait à attirer les investissements de capital étranger et à élargir les réseaux de jeunes entreprises canadiennes. Toutefois, nous croyons qu'il ne serait pas aussi efficace si un plafond de 400 M\$ était imposé. Si le gouvernement débloquait des fonds additionnels, le modèle Yozma devrait être envisagé.

* * * * *

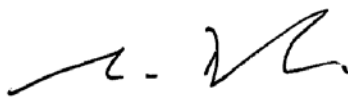
Nous serions heureux de vous rencontrer pour discuter de nos points de vue sur l'importance d'améliorer la productivité au Canada et sur la façon dont le gouvernement pourrait encourager l'industrie du capital de risque au Canada. N'hésitez pas à communiquer avec les soussignés si vous avez des questions ou si vous désirez organiser une rencontre.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Deloitte & Touche s.r.l.



Andrew W. Dunn, FCA
Vice-président du Cabinet



Albert Baker, FCA
Leader en politique fiscale

Copie à : M. Brian Ernewein
Directeur général, Direction de la politique de l'impôt
Ministère des Finances du Canada

² Hellerman, T. et P. Schure. *An Evaluation of the Venture Capital Program in British Columbia*, Ministry of Small Business, Technology and Economic Development, Colombie-Britannique, 2010.